

CAP Maintenance des Véhicules

Option A : Véhicules Particuliers

Formation sous statut scolaire

Profil d'entrée :

La formation s'effectue généralement en deux ans après la classe de 3ème mais aussi lors de procédure de type passerelles après une seconde générale ou professionnelle :

Nombre de places offertes : **15**

Objectifs de la formation :

Le titulaire du CAP Maintenance des véhicules automobiles option A : véhicules particuliers est capable d'assurer toutes les tâches professionnelles liées à l'entretien et la réparation d'un véhicule. Ces tâches sont variées et concernent par exemple l'entretien périodique (Vidange, remplacement des éléments filtrants...) ou la maintenance d'éléments défectueux comme les pneumatiques, les amortisseurs, le kit de distribution...

Il peut exercer sa fonction chez un constructeur ou au sein d'une société réparant les véhicules de toutes marques confondues. Il peut également travailler pour une société de location de véhicules.

Le titulaire du CAP MV A - Véhicules Particuliers est capable de :

- Réaliser des opérations de maintenance de premier niveau liées à l'entretien périodique des véhicules,
- Réaliser des remplacements d'ensembles et de sous-ensembles en autonomie,
- Réaliser des remplacements d'organes sur des circuits électriques, hydrauliques et pneumatiques et d'effectuer les contrôles simples,
- Réaliser des remplacements d'éléments courants et d'effectuer des réglages de base (pneus et train avant par exemple)



Contenu de la formation :

Cette formation de **deux ans** comprend des enseignements généraux, technologiques et professionnels, ainsi que **12 semaines de période de formation en entreprise**.

L'organisation des enseignements :

Enseignements généraux	CAP
Français, Histoire - Géographie	3h30
Anglais LV1	2h
Mathématiques, Sciences Physiques	3h30
Prévention, Santé, Environnement	1h
Arts Appliqués et Cultures Artistiques	1h
Éducation Physique et Sportive	2h30
Enseignements de spécialité	CAP
Enseignements Techniques et Professionnels	18h
Co-intervention et Chef d'Œuvre	3h

Après le CAP :

Le titulaire du CAP MVA-VP est amené à exercer son activité de service dans tous les domaines de la maintenance des véhicules, c'est à dire :

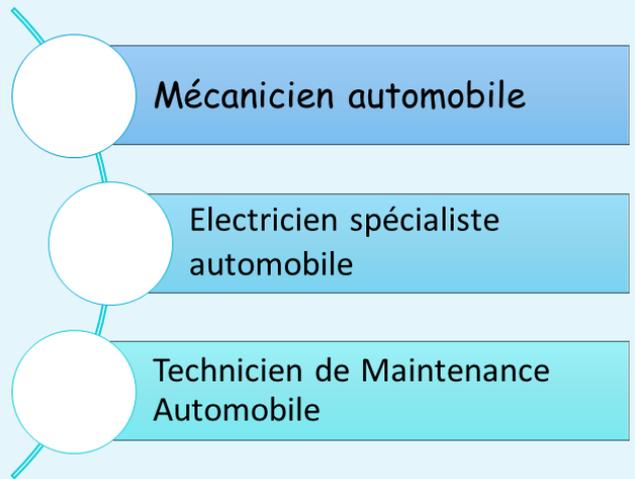
- dans les entreprises qui dépendent des réseaux des constructeurs,
- dans les entreprises qui traitent les véhicules toutes marques,
- dans les services de maintenance des entreprises de transport, de location,
- dans les services de maintenance de flottes de véhicules,
- dans des entreprises de services rapides spécifiques aux véhicules.

Poursuite d'études possibles :

Mention Complémentaire Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile

Mention Complémentaire Maintenance des moteurs diesel et de leurs équipements

BAC Pro Maintenance des Véhicules Automobiles



CAP MV A

Mentions Complémentaires

BAC PRO MVA

Stages :

Les périodes de formations en entreprise ont une durée de 12 semaines :

- Découvrir en profondeur le monde de l'entreprise, en participant pleinement à ses activités, en observant pour les comprendre les modes d'organisation et les relations humaines qui l'animent
- Approfondir et mettre en pratique des compétences techniques et professionnelles acquises ou en cours d'acquisition,
- S'informer, informer et rendre compte, par écrit, dans le cadre de la rédaction d'un rapport d'activité en entreprise structuré.

